

Panneau didactique sur la chasse, Bois des Brigands

Introduction

De nombreux mammifères sauvages vivent dans nos forêts, ainsi qu'aux abords des champs. Ces milieux naturels leur offrent un habitat et de la nourriture. Parmi les principaux animaux faisant partie de la grande faune des régions de plaine, on pense notamment aux chevreuils, aux cerfs, aux sangliers, aux renards et aux lynx, qui ont tout à fait leur place sur le Plateau vaudois.

Dégâts causés par les animaux et animaux chassés

Les espèces chassées sur le Plateau sont essentiellement le chevreuil, le cerf et le sanglier. Les principaux dégâts infligés aux forêts et autres milieux naturels par ces animaux sont:

- La frayure: blessures aux arbres infligées par les cerfs et les chevreuils mâles qui frottent leurs bois contre les arbres afin d'en enlever le velours. L'écorce est ainsi arrachée et les jeunes arbres dépérissent.
- Le frottis de rut: en juillet-août, les cerfs mâles en rut simulent des combats en frappant violemment leurs bois contre les arbres, leur infligeant des blessures profondes.
- L'abroustissement: certains animaux se nourrissent de branches fraîches, de bourgeons, qui empêchent les jeunes tiges de la forêt de se développer.
- L'écorçage: les cerfs se nourrissent parfois d'écorces, qu'ils arrachent aux arbres.
- Cultures piétinées ou fouinées: les sangliers sont réputés pour causer des dégâts par piétinement du sol ou en le retournant pour chercher de la nourriture.

Le site du Bois des Brigands

Le Bois des Brigands est une réserve de faune. C'est-à-dire qu'en temps normal, la chasse y est interdite. Elle peut néanmoins y être autorisée dans des conditions particulières, notamment lorsqu'il s'avère nécessaire de réguler ponctuellement certaines populations de gibier en surnombre comme le chevreuil.

Si vous vous trouvez à proximité de chasseurs qui sont à l'œuvre:

- restez visibles et sur les chemins
- ne perturbez pas l'acte de chasse; les chasseurs ne sont là que temporairement!

Rôle de la chasse

Dans un environnement naturel faiblement perturbé (habitations, routes, cultures, etc.), le gibier est naturellement régulé par les hivers rudes, les maladies ou grâce à la présence de prédateurs. Or, ces dernières années, suite à la raréfaction des hivers froids et à la faible représentation des grands prédateurs sur le Plateau, les populations de mammifères ne peuvent pas être régulées naturellement.

Il appartient donc à la chasse d'assurer ce rôle primordial de régulation, dans le but de garantir:

- des populations de gibier saines capables de lutter contre les maladies;
- la régénération naturelle des forêts en maintenant une pression du gibier supportable sur les jeunes arbres (abroustissement, frayure, écorçage);
- la protection des cultures, qui peuvent être piétinées, abimées ou consommées par les mammifères sauvages, avant tout le sanglier.

Organisation de la chasse

Ne s'improvise pas chasseur qui veut. Pour pouvoir chasser, un permis est nécessaire.

Un chasseur doit également respecter le plan de tir de sa région, révisé chaque année par le service cantonal de conservation de la faune. Le plan de tir a pour but de conserver durablement des populations saines et équilibrées de gibier. Le plan de tir fixe notamment:

- quelles espèces peuvent être chassées ou
- dans quelles régions et durant quelle période il est possible de chasser,
- le nombre d'individus par espèce qu'un chasseur peut tirer

Toutes les espèces de la faune sauvage ne peuvent toutefois pas être chassées. Le lynx, le castor et le loup (surtout en montagne) font partie des espèces qui demeurent protégées.

La chasse est également étroitement surveillée et contrôlée par le corps des surveillants permanents de la faune. Ils contrôlent notamment que le plan de chasse soit respecté par les chasseurs.



enviro-bois
énergie

RAIFFEISEN

LOTÉRIE
ROMANDE